



Envoyée en AR le 05.02.09

SIVOM

À l'attention de M. Nadeau
Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY

Varenes-Jarcy, le 29 janvier 2009

Nos réf. : 090129-2119-FS-L005

Courier RAR

Objet : Ponts-bascules

- P.J. : - Mail M. Rigal, société Mettler Toledo
- devis n°1 – réparation des ponts-bascules
- devis n°1 – bornes de pesage et système d'enregistrement
- bon de commande n°095 – Société Nicolle
- projet de convention d'utilisation et d'entretien des ponts-bascules

Monsieur le Directeur Général,

D'un commun accord, nous avons facturé pour la période de décembre 2008, les tonnages reçus en décembre 2007. En effet, comme nous vous l'avons expliqué, nous avons été contraints d'opérer de cette façon puisque les ponts-bascules qui servent à peser les tonnages entrants dans l'installation sont hors service.

Nous avons convenu avec vos services que le même principe serait employé pour le mois de Janvier 2009.

Les pannes qui se sont déroulées tout au long du mois de novembre et de décembre 2008 sont la conséquence directe d'une usure importante et anormale de l'ensemble de l'installation de pesage. Vous trouverez en pièce jointe le rapport d'intervention du 5 décembre 2008 rédigé par un technicien de la société Mettler Toledo. Celui-ci est éloquent : « les bennes à ordures, elles arrivent très rapidement sur le pont et freinent ce qui en résulte aujourd'hui vos désagréments ».

Par conséquent, il est aujourd'hui urgent de procéder à une réparation globale de cet équipement. En premier lieu, la réparation des ponts devra se faire suivant le devis n°1 indiqué en pièce jointe. Ensuite, la vétusté du matériel de gestion et enregistrement des pesées (bornes de pesage, logiciel d'enregistrement) nous incite à renouveler le matériel actuel. En effet, celui-ci a aujourd'hui une fiabilité faible et le matériel de dépannage des bornes et d'enregistrement des pesées ne se fait plus. Les badges que nous éditons à votre attention ne sont plus approvisionnés par le fournisseur de même que les cartes mères qui sont indispensables à la liaison entre les bornes de pesage et le logiciel. En ce sens, vous trouverez en pièce jointe le devis n°2.

En parallèle, nous avons déjà passé commande pour la revalorisation de deux ralentisseurs béton (bon de commande en pièce jointe). Compte tenu du degré d'urgence pour la remise en état globale des ponts bascules et des systèmes de gestion des pesées, nous engageons actuellement l'opération. Donc c'est bien dans un souci d'assurer la continuité du service public que nous assurons de manière pleine et entière l'avance de fond correspondante (soit 51 500 € HT).

URBASYS SAS

Route de Tremblay – F 91480 Varenes-Jarcy – Tél. : 01 69 00 57 41 – Fax : 01 69 00 27 18
SAS au capital de 200 000 € - RCS Evry 485 007 454 – Code APE 900B – N° TVA : FR64 485 007 454



Néanmoins, nous comptons sur votre professionnalisme et votre clairvoyance pour débattre rapidement de ce sujet et trouver les moyens d'une participation à ces dépenses.

Aussi, nous vous proposons le principe d'action préventive suivant afin de garantir la bonne utilisation, à venir, de cet équipement :

Mise en place d'une convention entre le SIVOM et URBASYS pour régir les règles d'utilisation et d'entretien de l'installation.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur Général, en l'assurance de notre parfaite considération.

Franck SEARA

Directeur d'Exploitation

Copie : J.P. LOTTI, Directeur Général

URBASYS SAS

Route de Tremblay – F 91480 Varennes-Jarcy – Tél. : 01 69 00 57 41 – Fax : 01 69 00 27 18
SAS au capital de 200 000 € - RCS Evry 485 007 454 – Code APE 900B – N° TVA : FR64 485 007 454

Franck Seara

De: Christian.Rigal@mt.com
Envoyé: vendredi 5 décembre 2008 16:36
À: Franck Seara
Cc: Nicole.Dassonneville@mt.com; Eric.Manguet@mt.com
Objet: intervention du 5 déc.

Importance: Haute

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien, je vous confirme que la panne de ce jour est due à un freinage important sur le pont d'entrée et que celui-ci a brisé les soudures des chapes reliant les tirants aux modules.

De toute évidence, lorsque je me trouvais sur place, j'ai pu constater que les semi-remorques étant plus larges, avançaient lentement sur le pont.

Par contre les bennes à ordures, elles, arrivent très rapidement sur le pont et freinent ce qui en résulte aujourd'hui vos désagréments.

La solution consiste à mettre en place des ralentisseurs et éventuellement des plots en béton de chaque côté des ponts afin de forcer les poids lourds à se positionner lentement sur la bascule.

Dans l'espoir que ce rapport vous satisfasse, je vous prie de bien vouloir recevoir mes cordiales salutations,

p.s : vous devrez refaire les soudures sur les chapes et si avez la possibilité de mettre en place des cornières de chaque côté des ponts cela fera une butée de sécurité de plus en cas de choc. Les capteurs quant à eux sont marqués mais fonctionnent encore, néanmoins, lors de la VP en janvier, je ne suis pas certain que les résultats métrologiques seront dans les tolérances au vu des usures et des chocs prononcés sur ceux-ci.

Christian Rigal
spécialiste pont bascule
Mettler-Toledo S.A.S
18/20 avenue de la Pépinière 78222 Viroflay cedex
Tél.: 06.08.80.30.74 Fax. : 03.21.64.54.29

Visitez notre site web : www.mt.com <<http://www.mt.com>>

e-mail: christian.rigal@mt.com

Pesage et Analyse

Adresse 18/20, avenue de la Pépinière - 78222 Viroflay cedex
Téléphone 01 30 97 17 17
Fax 01 30 97 16 16

SAS au capital de 4 648 800 €
R.C.S. B 310 370 754 - RCS Versailles B
SIRET - NAF 310 370 754 00023 - 518 M
BANQUE SG Boulogne (92) 30003 04110 00020063339 26
TVA FR 59310370754

www.mt.com

URBASYS

Monsieur Franck SEARA
ROUTE DU TREMBLAY
91480 VARENNES JARCY

V/Tel : 01.69.00.57.41
Offre VEH 2-1100-2090000218/220-2 GG/lm
Le 03 février 2009

Monsieur,

Comme suite à votre demande, pour laquelle nous vous remercions vivement, nous avons le plaisir de vous faire parvenir jointe à ce courrier notre meilleure proposition de prix et délai pour la fourniture éventuelle :

- **de bornes de pesée pour pont bascule destiné au pesage de camions**
- **Remise en état de vos deux ponts bascule**

Monsieur Gilles GRIENCHE se tient à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires à ce courrier, ainsi que pour vous présenter du matériel en service chez nos clients utilisateurs ou effectuer une démonstration en vos établissements.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et dans l'attente du plaisir d'un prochain contact,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles GRIENCHE

Division industrie
Spécialiste Ponts bascules
Tel direct : 03 21 25 62 02
Tel portable : 06 08 30 41 16



cofrac



ACCREDITATION
N°2 - 1528 MASSE
ACCREDITATION
ETALONNAGE N°2 - 1576 MASSE

METTLER TOLEDO

Adresse 18/20, avenue de la Pépinière - 78222 Viroflay cedex
 Téléphone 01 30 97 17 17
 Fax 01 30 97 16 16

SAS au capital de 4 648 800 €
 R.C.S. B 310 370 754 - RCS Versailles B
 SIRET - NAF 310 370 754 00023 - 518 M
 BANQUE SG Boulogne (92) 30003 04110 00020063339 26
 TVA FR 59310370754

www.mt.com

I - GÉNÉRALITÉS

Nous vous proposons notre logiciel de gestion des pesées **OverDrive™** et notre borne **IND9UO**.

D'une toute nouvelle génération ce logiciel dispose d'un paramétrage hyper-puissant, d'une base de données très performante (MS SQL Server) et d'un générateur d'états autorisant tous types de formatage des éditions, des totalisations et des calculs (Crystal Reports 9). **OverDrive™** est livré avec un module externe DataDrive qui permet l'import/export des toutes les données au format csv (Excel ...)

Nous disposons également de tous les équipements périphériques tels que, barrières, feux, automatisme de chargement etc.

II - FOURNITURES ET PRESTATIONS METTLER TOLEDO

L'ensemble de nos fournitures et prestations comprend:

- 1 logiciel P.C. **OverDrive 2.2.0** dans sa version standard MT-F
- 1 module station consultation
- 1 ajout de borne **IND9UO**
- 4 bornes de pesée **IND9UO** -équipées comme suit :
 - 1 coffret fibre
 - 1 indicateur une voie analogique intégré **IND135** (dans 2 des 4 bornes)
 - 1 clavier alphanumérique
 - 1 lecteur de badges HF (sans contact)
 - 1 imprimante thermique à massicot
 - 1 interphone à bouton d'appel
 - 1 carte 4^E/6S pour contact fin pesée (dans 2 des 4 bornes)
- 4 pieds hauteur chauffeur galvanisé
- 1 Interphone maître 10 directions avec alimentation
- 100 badges HF (sans contact) blancs sans texte (nous consulter pour impression et couleur)
- 1 ensemble de 2 convertisseurs Ethernet
- 8 prises RJ45
- 100 m de câble Ethernet
- 4 supports extrémité droit équipé
- 4 supports extrémité gauche équipé
- 2 supports centre droit équipé
- 2 supports centre gauche équipé
- 4 tirants EM25 montés (sans axe, ni plaque d'arrêt)
- 8 plaques d'arrêt d'axe
- 4 axes tirants d=25
- 48 spits diamètre 18
- 3 tôles de recouvrement gauche (pour 1 seul pont)
- 3 tôles de recouvrement droit (pour 1 seul pont)
- 3 tôles de recouvrements centre (pour 1 seul pont)



ACCREDITATION
 N°2-1528 MASSIE
 ACCREDITATION
 ETALONNAGE N°2-1576 MASSIE

METTLER TOLEDO

Adresse 18/20, avenue de la Pépinière - 78222 Viroflay cedex
 Téléphone 01 30 97 17 17
 Fax 01 30 97 16 16

SAS au capital de 4 648 800 €
 R.C.S. B 310 370 754 - RCS Versailles B
 SIRET - NAF 310 370 754 00023 - 518 M
 BANQUE SG Boulogne (92) 30003 04110 00020063339 26
 TVA FR 59310370754

www.mt.com

- la livraison sur le site d'installation
- le montage, la mise en service
- un camion étalon avec les masses étalon réglementaires
- la présentation pour poinçonnage primitif avec vignette verte et carnet de métrologie
- la formation du personnel utilisateur

III - DESCRIPTIF GENERAL DES EQUIPEMENTS

Merci de consulter les fiches techniques et/ou les documentations commerciales jointes à ce devis. Votre spécialiste ponts-basculés est bien entendu à votre disposition pour vous présenter le matériel proposé en démonstration et/ou en service chez nos nombreux clients utilisateurs

INFO : Le P.C. et/ou le réseau étant fournis par vos soins, nous vous demanderons de prévoir la présence et l'assistance d'un informaticien de votre entreprise connaissant votre matériel et les logiciels qui y sont installés ainsi que votre réseau. A défaut la responsabilité de Mettler Toledo ne saurait être engagée.

IMPORTANT : il est indispensable, afin d'éviter tout malentendu, que cette version simplifiée MT-F vous soit présentée en démonstration. Cela vous permettra de juger de sa grande simplicité d'utilisation, de la puissance de sa base de données et des nombreuses possibilités de communication, mais également des limites de la version de base. Il est convenu que toute modification apportée à la version simplifiée MT-F, non chiffrée dans le devis initial, donnera lieu à plus-value après analyse de votre besoin et devis.

IV - NON PREVU DANS NOTRE CHIFFRAGE :

- au droit des appareils des prises de courant 230 volts monophasé +/- 10 %, 50 Hz, exemptes de parasites industriels, avec terre séparée conforme à la norme NFC 15 100.
- la confection des massifs pour pose de barrières et/ou bornes suivant le cas (voir fiches techniques)
- la confection et le rebouchage des saignées des boucles inductives (voir fiches techniques)
- la fourniture et pose des câbles non mentionnés au paragraphe II
- la fourniture et pose des gaines pour passage des câbles
- le PC et son imprimante suivant la configuration requise (voir fiche technique **OverDrive™**)
- toutes prestations et / ou matériels non expressément décrits comme étant de notre fourniture.



METTLER TOLEDO

Adresse 18/20, avenue de la Pépinière - 78222 Viroflay cedex
Téléphone 01 30 97 17 17
Fax 01 30 97 16 16
SAS au capital de 4 648 800 €
R.C.S. B 310 370 754 - RCS Versailles B
SIRET - NAF 310 370 754 00023 - 518 M
BANQUE SG Boulogne (92) 30003 04110 00020063339 26
TVA FR 59310370754

www.mt.com

V - REGLEMENTATION

Ce matériel qui vous est ici proposé est utilisé dans un des six cas d'usage réglementé prévu à l'article premier du décret n° 91-330 du 27 Mars 1991, entré en application le 1er Janvier 1993, est conforme à l'examen CE de type, (approbation CE n° T2206/D3-09-127) et donnera lieu à vérification et apposition d'une vignette verte.

VI - CONDITIONS COMMERCIALES

Prix Global hors TVA (19,6%) pour l'ensemble des équipements tels que décrits au paragraphe II	51 500 €
--	----------

Délai d'option de notre offre : 2 Mois

Délai de livraison : 3 à 4 semaines à réception de commande, le délai vous sera confirmé sur l'accusé réception de commande

Conditions de paiement :

- 30 % H.T. à la commande, par chèque.
- 60 % H.T. plus la totalité de la TVA à la livraison ou à la mise à disposition par traite à 30 jours.
- 10 % du H.T. après mise en service, par traite à 30 jours, la mise en service ne devant pas être retardée de votre fait au-delà de 3 semaines après livraison.

Maintenance :

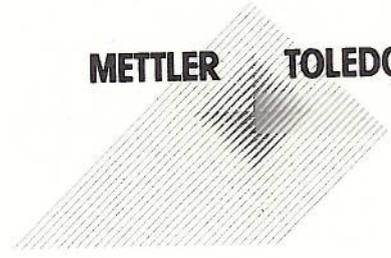
Concernant la maintenance de notre logiciel **OverDrive™**, nous vous proposons au choix :

- un support téléphonique (**contrat LP-T**) moyennant un contrat annuel au prix de **625 € .HT** .
- une option télé assistance, (**Contrat LP-T + Téléassistance**) moyennant un contrat annuel au prix de **915 € .HT**
- **prix spécial première année contrat LP-T + Téléassistance + modem et logiciel = 1.100 € .HT**

Pour tout renseignement et envoi de contrats, merci de vous adresser directement à la HOT LINE au 01.30.97.13.04



METTLER TOLEDO



Adresse 18/20, avenue de la Pépinière - 78222 Viroflay cedex
Téléphone 01 30 97 17 17
Fax 01 30 97 16 16

SAS au capital de 4 648 800 €
R.C.S. B 310 370 754 - RCS Versailles B
SIRET - NAF 310 370 754 00023 - 518 M
BANQUE SG Boulogne (92) 30003 04110 00020063339 26
TVA FR 59310370754

www.mt.com

Service Après vente :

Assuré par nos techniciens, répartis sur l'ensemble du territoire national. Ces techniciens compétents et formés à l'ensemble de nos produits sont à votre disposition pour tout dépannage rapide et efficace, ainsi que pour tout entretien avec ou sans contrat. Ils sont munis de tous les moyens modernes de communication permettant de les joindre très rapidement améliorant ainsi les délais d'intervention.

Garantie :

12 MOIS pour l'ensemble du matériel fourni, contre tout vice de construction ou de matière, pièces, main d'œuvre et déplacement.

Le bénéfice de la garantie ne pourra être reconnu en cas, de démontage par le Client ou par des tiers non habilités, transformation, détérioration provenant de négligence, défaut d'entretien, d'utilisation défectueuse ou d'accident matériel. Pour les appareils ne portant pas notre marque, la garantie est celle du constructeur.

P.S. Toute commande passée à METTLER TOLEDO S.A. sera soumise aux Conditions Générales de Vente dont un exemplaire est joint à la présente offre de prix.



cofrac



ACCREDITATION
N°2 - 1528 MASSE
ACCREDITATION
ETALONNAGE N°2 - 1575 MASSE

METTLER TOLEDO



URBASYS
Route de Tremblay
91480 VARENNES - JARCY

29.01.09.

SOCIETE NICOLLE
Entreprise Générale de bâtiment
ZAC du Tremblay
10 rue du Bois de la Remise
91480 VARENNES JARCY

Téléphone : 0169005741
Fax : 0169002718
Email : b.tho@urbasys.fr
N° TVA : FR 64 485 007 454

Téléphone : 01 69 00 15 40
Fax : 01 69 00 95 45

Nos ref.: 090129-2119-BC095

Varenes - Jarcy, le 29 janvier 2009.

BON DE COMMANDE

Réf.	Désignation	Cdt	Quantité	P. U. HT (en euro)	Montant HT (en euro)
	<u>Suite à votre devis n° 09010051 du 27 janvier 2009</u>				
	Réalisation de dos d'âne (gendarme couché)				
	Sciage d l'enrobé, dépose et mise en décharge. L : 3.50 Larg : 2ML, H : 0.30		2,0	225,00	450,00 €
	Fourniture et mise en œuvre de béton compris armature par treillis soudé				
	Finition taloché et balayé fin		2,0	830,00	1 660,00 €
	Protection provisoire par rubalise		1,0	75,00	75,00 €
MONTANT TOTAL HT					2 185,00 €

Pour les interventions sur site :
- Prévoir les Equipements de Protection Individuels (casque, gilet sécurité, chaussures sécurité...)
- Passage OBLIGATOIRE à l'accueil (bureaux ouverts de 8h30-12h00 / 14h-17h30)

Condition de paiement : Virement à 30 jrs FDM le 10 à réception de facture.
Dans le cas d'une PREMIERE FACTURATION,
merci de joindre un RIB avec votre facture

Adresse de facturation :

Adresse d'intervention / de livraison :

SAS URBASYS
Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY

SAS URBASYS
Route du Tremblay
91480 VARENNES-JARCY

Remarques : nos références sont à mentionner sur vos factures.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame,
Monsieur, nos salutations distinguées.

Nom : F. SEARA - Directeur d'Exploitation

SAS URBASYS
~~Route du Tremblay~~
~~91480 VARENNES-JARCY~~
Tél. : 01.69.00.57.41 - Fax : 01.69.00.27.18
N° TVA intracommunautaire : FR 64 485 007 454
SIRET 485 007 454 00013 - APE 3821Z

**PROJET DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PAR LE SIVOM DE
SON PONT DE PESAGE À LA SOCIETE URBASYS**

Entre,

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
Représenté par son Président Monsieur Guy Geoffroy,
dont le siège social est Route du Tremblay – 91480 VARENNES-JARCY
ci-après désigné le **SIVOM**

d'une part,

Et,

La société **URBASYS**
Représenté par son Directeur Général Monsieur Jean - Pierre LOTTI
Et dont le siège social est Route du Tremblay – 91480 VARENNES-JARCY

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet de la présente convention a pour but de définir les modalités d'utilisation du pont de pesage du SIVOM par la société URBASYS pour le Centre de traitement par méthanisation et compostage se situant Route du Tremblay à Varennes-Jarcy, et les modalités de participation financière au fonctionnement du pont de pesage du SIVOM.

ARTICLE 2 : MODALITES D'UTILISATION DU CENTRE DE PESAGE

1. Descriptif du centre de pesage :

Dans un objectif d'utilisation commune entre le Centre traitement par méthanisation et compostage de Varennes-Jarcy, le SIVOM a fait construire un centre de pesage implanté au bord de la Route du Tremblay sur une voirie principale donnant accès au centre de traitement.

Les travaux ont été réalisés dans le cadre du marché de construction du Centre de Tri de Varennes-Jarcy.

Ce centre de pesage, propriété du SIVOM se compose de :

- Un système de pesage composé de deux ponts bascules, installé par la société PRECIA MOLLEN, afin de réaliser une double pesée (une en entrée, une en sortie).

Chacun des ponts est constitué de :

- 1 pont bascule
 - 1 borne de lecture
 - 1 feu tricolore en entrée
 - 1 barrière équipée d'un système de détection de présence
- Un système informatique de centralisation des données de marque METTLER TOLEDO qui est constitué d'un système maître permettant, au sein du Centre de traitement par méthanisation et compostage, de collecter, traiter et centraliser l'ensemble des données provenant des bornes).
 - Confère en annexe, les plans et documentations techniques des différents équipements constituant le centre de pesage.

Fonctionnement du centre de pesage :

La station de pesage assure les fonctions principales suivantes :

- Contrôle et gestion des accès
- Identification
- Pesage (ensuite utilisé pour la facturation)
- Gestion des données (ensuite utilisée par chaque site)

Pour des questions de réglementation et de traçabilité, chaque véhicule contenant des produits à destination ou en provenance du Centre de traitement par méthanisation et compostage passe par la station de pesée.

La pesée des véhicules est systématiquement réalisée en « double pesée » (pas de pesée avec tare).

L'accès aux deux sites s'effectue par le pont bascule entrée.

Une fois l'enregistrement de la pesée entrée terminée, le véhicule peut aller charger ou décharger le produit dans la fosse de réception des déchets.

Cette action réalisée, le véhicule passe systématiquement sur le pont bascule de sortie, avant de quitter les lieux.

Le poids chargé ou déchargé dans l'un des deux sites se calcule automatiquement par la différence des deux pesées enregistrées (entrée et sortie).

La pesée est réalisée soit en automatique (badges d'identification), soit en manuel (identification complète auprès du personnel de pesage). Cependant, la pesée réalisée en manuel est identifiable dans la base de donnée d'une pesée automatique afin d'assurer une traçabilité complète.

Chaque donnée de pesée (date, heure, producteur, collecteur, type de déchet, immatriculation, poids) est enregistrée dans le système informatique centralisé situé dans la salle de commande du Centre de traitement où se trouve le système maître. C'est dans ce système que se font les enregistrements, les calculs de poids, les créations de compte, les programmations de badges, ...

Une sauvegarde des données est faite tous les soirs dans ce système.

2. Horaires d'ouvertures du centre de pesage :

Le centre de pesage est ouvert dans les plages horaires indiquées ci-dessous :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
4h-18h	4h-18h	4h-18h	4h-18h	4h-18h	4h-12h	15h-18h

Il est ouvert tous les jours de l'année (y compris jours fériés et dimanches).

Certains véhicules à destination du Centre de traitement peuvent accéder au site en dehors de ces horaires, par le système de la pesée automatique (caractéristiques d'identification des véhicules et des apports enregistrés dans le badge).

3. Maintenance du centre de pesage :

La maintenance du centre de pesage, propriété du SIVOM, est réalisée par les agents de maintenance d'URBASYS pour des interventions classiques (remplacement des bandes d'impression et papier encreur, réinitialisation des bornes....) dans la limite de leurs compétences.

Cependant, une vérification métrologique (étalonnage et vérification du bon fonctionnement des capteurs de pesée, système de communication, barrière ...) est à réaliser chaque année dans le respect de la réglementation en vigueur.

De plus, un contrat de maintenance est à souscrire par les deux parties, au près de la société METTLER TOLEDO, afin de maintenir en bon état de fonctionnement les logiciels de pesage et de bénéficier des mises à jour nécessaires.

4. Date de mise en service du centre de pesage :

Le centre de pesage a été mis en service le 25 novembre 2002.

5. Base de facturation :

Il est convenu entre le SIVOM et URBASYS que les tonnages référencés dans la base de données du logiciel de pesage feront foie pour la ou les facturation (s) mensuelle(s), sauf dérive du pont bascule identifiée.

-Si une pesée venait à ne par être enregistrer dans la base de données pour une raison quelconque, elle serait remplacée par la pesée de la semaine précédente pour le type de déchets concernés (déchets verts, biodéchets ou graisses et huiles).

Dans le cas d'une panne exceptionnelle supérieure à une semaine, les tonnages facturés seront remplacés par ceux du mois précédent pour la même période.

Dans le cas d'une panne exceptionnelle supérieure à deux semaines, les tonnages facturés seront remplacés par ceux de l'année précédente pour la même période.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Le SIVOM s'engage à contracter l'ensemble des assurances dommages aux biens concernant le centre de pesage. En cas de détérioration volontaire ou involontaire par l'une des parties, il convient que celle-ci vienne faire une déclaration (constat) au près du SIVOM afin de déclencher les différentes procédures administratives, voire juridique.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION FINANCIERE

a. Investissements du centre de pesage :

Les investissements qui ont été pris en charge début 2009 à hauteur de 80% par le SIVOM soit 45 428,80 € HT.

b. Maintenance du centre de pesage :

La vérification métrologique ainsi que la fourniture de l'ensemble des petits consommables (remplacement des bandes d'impression, papier encreur...) sera dû par les deux parties.

De plus, si l'une des parties citée en page 1 de la présente convention est responsable de la détérioration volontaire ou involontaire du centre de pesage, il est convenu que celui-ci prenne à sa charge l'ensemble des frais liés à la remise en état et en service du centre de pesage. Pour URBASYS, il s'agira de dégradations causées par son personnel, par ses fournisseurs ou par les transporteurs de déchets tiers ou de produits évacués expressément commandés par ses soins.

ARTICLE 6 : FACTURATIONS ET PAIEMENTS

Le SIVOM s'engage à contacter l'ensemble des sociétés compétentes, METTLER TOLEDO entre autre, afin d'établir les devis et faire réaliser les différentes interventions pour le maintient en bon état de son pont bascule et sur son logiciel de pesage au près de prestataires agréés.

Les différentes parties s'engagent à partager les frais liés à la maintenance du centre de pesage (confère article III paragraphe 3), à l'exception du contrat de maintenance du logiciel qui devra être contracté respectivement par chacune des parties au près de la société METTLER TOLEDO. Le partage sera réalisé au prorata du nombre de camions reçus par chaque site.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET, DUREE ET RESILIATION

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2009.

La présente convention prendra fin à la date d'échéance du contrat d'exploitation d'URBASYS, soit le 31 octobre 2018.

Les conditions de la convention pourront être modifiées en fonction des évolutions des utilisations des installations.

Fait à Varennes-Jarcy, le

Le Président du SIVOM
Guy Geoffroy

Le Directeur Général de la société URBASYS
Jean Pierre LOTTI